

Année 2012

Bilan d'activité



Grégory MOIRIN, Technicien rivière

Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

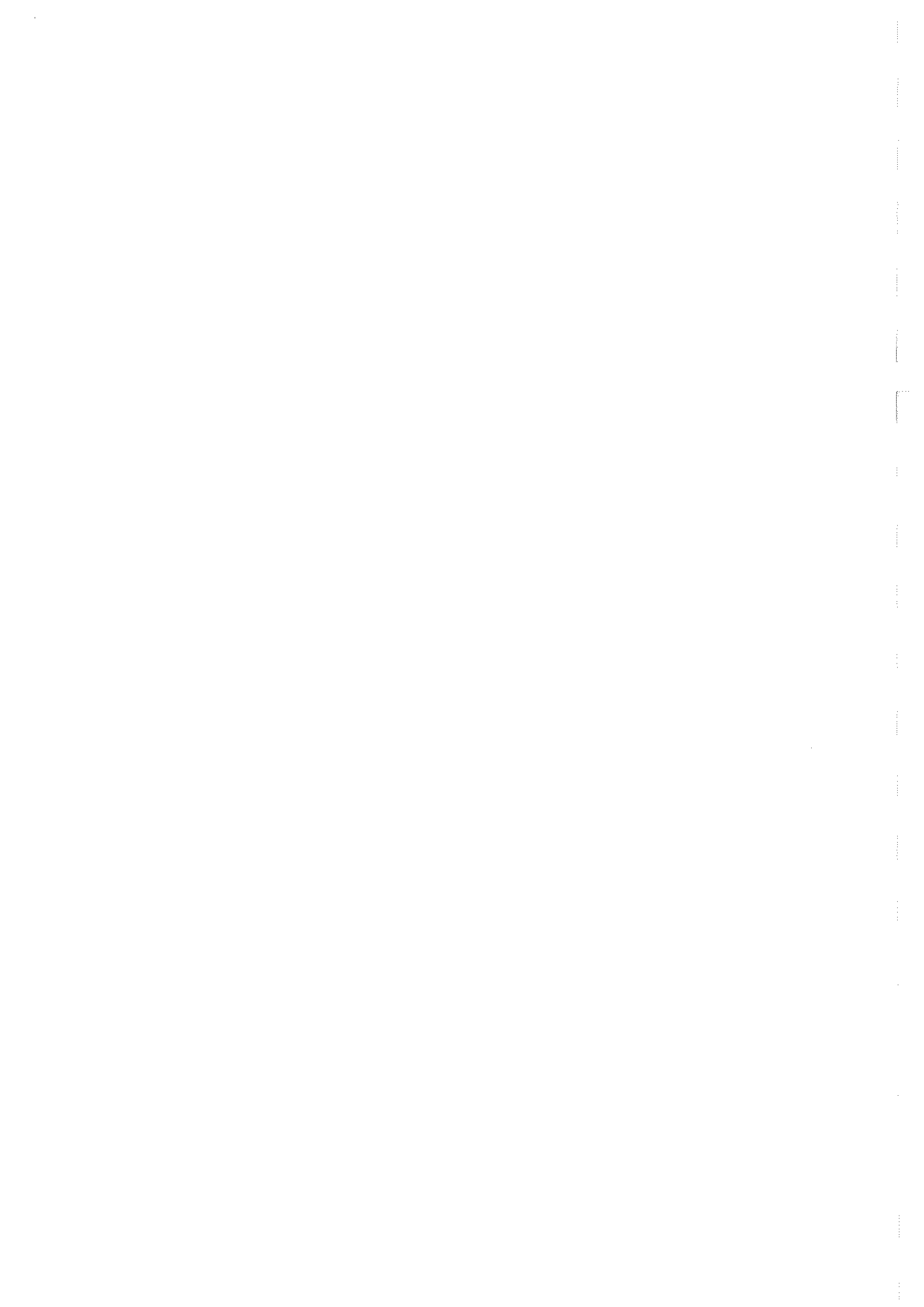
(S.I.C.A.)

09/01/2013



S.I.C.A

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS



SOMMAIRE

2012, mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux	2
1) Actions de communication réalisée sur l'année 2012.....	2
2) Actions de suivi des masses d'eau sur l'année 2012	3
a) Suivi hydrobiologique de la station de la Harlandière sur la Choisille de Chenusson.....	4
b) Résultats obtenus sur la station suite aux prélèvements réalisés en 2012	4
c) Suivis piscicoles des stations situées sur la Choisille de Beaumont	6
3) Lancement de l'étude complémentaire sur une sélection d'ouvrages	9
4) Démarrage et suivi du programme de travaux	10
a) Travaux de restauration de la végétation, des berges et du lit.....	10
b) Travaux de restauration de la continuité écologique et de recharge en matériaux alluvionnaires	12
5) Planning prévisionnel 2013.....	15
TABLE DES ANNEXES :	16
ANNEXE 1	17
ANNEXE 2	28
ANNEXE 3	30



Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses affluents (S.I.C.A.)

Mairie - Place de l'Europe – BP 13
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Tel.: 02 47 41 21 28
Fax.: 02 47 54 83 96
e-mail : sica@ville-la-membrolle37.fr

Président : Jacques MEREL, Maire de la Membrolle sur Choisille
Vice-président : Antoine REILLE, Maire de Nouzilly

2012, mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux

L'année 2012 a été consacrée au déroulement du programme d'action du contrat territorial et plus particulièrement au lancement et au suivi des premiers travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents. Les actions entreprises en matière de communication, d'indicateurs de suivi, d'études complémentaires sur les ouvrages et de travaux sont détaillées dans le présent rapport d'activité.

1) Actions de communication réalisée sur l'année 2012

Une plaquette de présentation du syndicat a été éditée à la fin de l'année 2011. Complétée par l'insertion de 4 fiches thématiques, elle est destinée à informer et à sensibiliser en priorité les propriétaires riverains sur l'entretien de la végétation des berges, la présence et la gestion des principales espèces animales et végétales invasives et sur les Zones Non Traitées (annexe 1).

Ces documents ont été directement adressés par courrier à l'ensemble des propriétaires riverains des cours d'eau du bassin de la Choisille. Plus largement, ils sont mis à disposition des administrés des communes adhérentes au syndicat à l'accueil des mairies et sont téléchargeables sur leur site internet.

Un article concernant la consultation du public sur l'eau a également été inséré dans les bulletins communaux et sur les sites internet des communes du territoire du syndicat.

Ponctuellement, d'autres actions de communication ont été réalisées dans le courant de l'année et sont listées ci-dessous :

- 9 février : intervention auprès d'une promotion d'étudiants de l'IUT de Tours, département Biologie appliquée, option Génie de l'environnement (Tours nord)
- 3 avril : mise en œuvre de protocoles de mesures pour l'étude d'un secteur de cours d'eau avec les étudiants de l'IUT de Tours (Beaumont la Ronce)
- 27 juin : semaine des rivières en région Centre (cf. article annexe 2), visite d'un ouvrage en vue de l'aménagement d'une passe à anguilles, problématiques liées à l'espèce et visite d'un chantier de restauration de la végétation des berges sur le futur Espace Naturel Sensible du Val de Choisille (La Membrolle sur Choisille, Fondettes, Saint Cyr sur Loire)
- 7 octobre : Nature au Cœur, stand d'exposition présentant les actions menées par le syndicat (Saint Cyr sur Loire)
- 15 novembre : Opération Pla'net 2012 organisée par Tour(s) Plus, plantation d'arbres et d'arbustes pour recréation d'un cordon de végétation rivulaire (La Membrolle sur Choisille)
- 3 décembre : Intervention auprès des élèves de BTS Gestion et maîtrise de l'eau du Lycée Agricole de Tours-Fondettes, visite d'ouvrages et de systèmes hydrauliques sur la Choisille aval (Fondettes, Saint Cyr sur Loire)

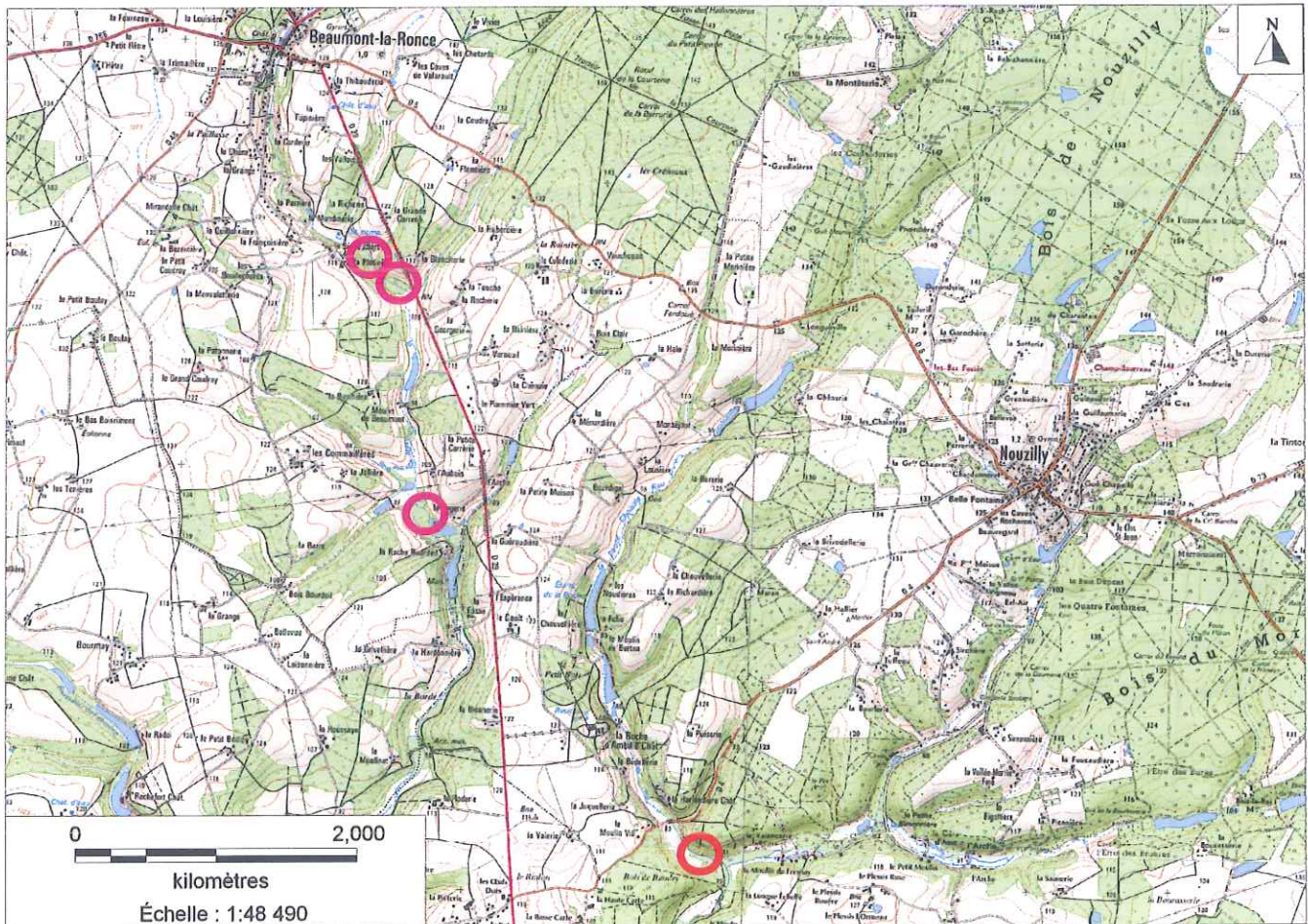
Ces actions complètent les nombreuses rencontres et visites sur le terrain avec les propriétaires riverains. Les attentes portent généralement sur des demandes de conseils pour l'entretien de la végétation des berges des parcelles riveraines des cours d'eau.

Le tableau de l'annexe 3 renseigne de manière exhaustive l'ensemble des visites réalisées sur les communes membres, les visites extérieures et les rencontres qui ont eu lieu au siège du syndicat.

2) Actions de suivi des masses d'eau sur l'année 2012

Les indicateurs de suivi mis en place pour la campagne 2012 sont destinés à établir un état initial sur ces stations qui vont faire l'objet de travaux de restauration du lit par recharge en matériaux alluvionnaires.

Elles sont situées sur les cours de la Choisille de Chenusson (FRGR 1647) sur la commune de Nouzilly, et de la Choisille de Beaumont (FRGR 1024) sur la commune de Beaumont la Ronce, la carte ci-dessous précise leur localisation.

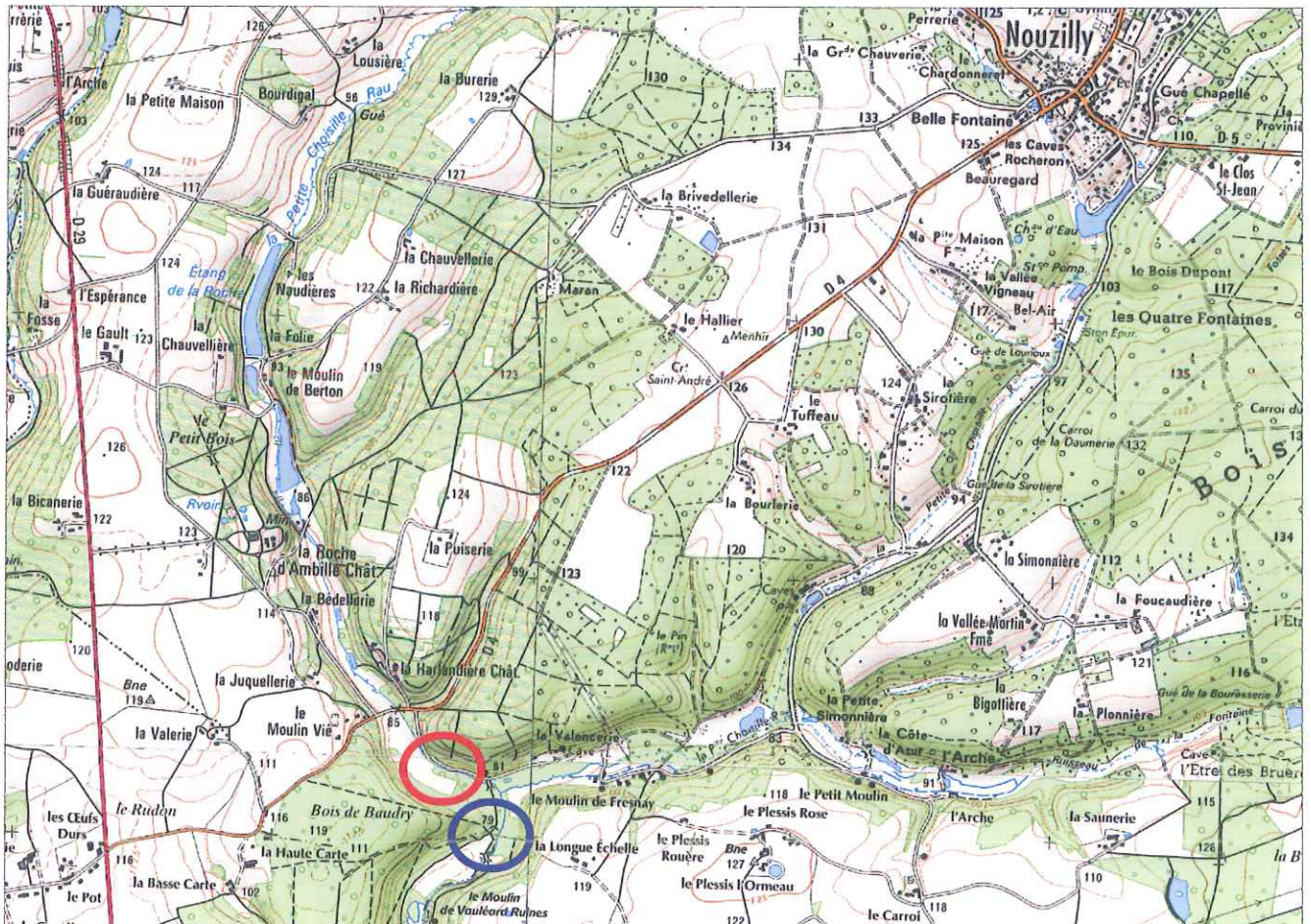


Localisation générale des stations suivies en 2012


-  Stations IPR
-  Station IBGN DCE

a) Suivi hydrobiologique de la station de la Harlandière sur la Choisille de Chenusson

Cette station se situe à environ 500 m à l'amont de la station représentative de la masse d'eau FRGR 1647. Le cours d'eau sur ce secteur présente une morphologie intéressante par sa sinuosité et l'alternance de faciès d'écoulements. Les habitats aquatiques sont donc assez diversifiés mais le substrat du lit présente des incisions ponctuelles et des carences dans les fractions granulométriques grossières. L'ouverture du milieu par entretien de la végétation et l'apport de matériaux dans des gammes comprises entre 20 et 150 mm va contribuer à compléter la diversité des habitats en place.



Stations situées sur le secteur des prairies de la Harlandière

-  Station état initial (IBGN DCE)
-  Station représentative de la masse d'eau FRGR 1647 (Code station 04055810)

b) Résultats obtenus sur la station suite aux prélèvements réalisés en 2012

Les résultats obtenus sur cette station révèlent une bonne qualité hydrobiologique de l'eau, que ce soit via l'indice équivalent IBGN ou via l'indice IBGN-DCE. Ces résultats s'expliquent par le croisement de deux données : une diversité taxonomique convenable mais surtout, la présence sur la station de taxons très polluo-sensibles (Groupe indicateur retenu de 7/9).

L'étude du peuplement de macro-invertébrés dans le détail nous apporte quelques compléments. Tout d'abord, on remarquera que la station comporte plusieurs taxons polluo-sensibles. Les groupes indicateurs de 8 à 5 sont tous représentés par au moins 1 taxon. Les *Philopotamidae* (Groupe indicateur 8) n'étant recensés qu'à 2 individus, leur présence ne peut être considérée comme suffisante pour être retenue comme le taxon indicateur, impliqué dans les calculs des indices.

Malgré tout, la présence de ces taxons polluo-sensibles reflète d'une bonne qualité physico-chimique de l'eau. Les effectifs importants de *Leuctridae* (49 individus) confortent cette conclusion.

Malgré tout, le seul paramètre « limitant » ici est la variété taxonomique. Celle-ci pourrait être encore bien meilleure et faire ainsi passer la classe de qualité à « très bonne ».

On remarquera en effet, que si les groupes indicateurs polluo-sensibles sont effectivement retrouvés, les groupes indicateurs 8, 7 et 5 ne sont représentés que par 1 seul taxon. Ces groupes sont donc assez fragiles.

En outre, les Ephéméroptères, Plécoptères et Trichoptères (EPT), ordres regroupant les principaux taxons sensibles, ne représentent ici que 15% des effectifs totaux et 34% de la variété taxonomique totale. En revanche, les *Gammaridae* et les *Elmidae* (taxons résistants) regroupent à eux seuls 75% des effectifs. Tout ceci montre que les EPT ont, certes, une variété intéressante, même si celle-ci pourrait être encore meilleure, mais fragile car les effectifs sont assez faibles, au détriment de deux taxons dominants.

Pour conclure, le peuplement retrouvé sur cette station est plutôt polluo-sensible et assez riche, mais il suffirait de peu pour être encore meilleure et passer à une très bonne qualité d'eau. Quelques habitats différents, de type végétal notamment, permettrait d'apporter de nouveaux taxons chez les EPT et consoliderait la variété taxonomique. La création de quelques ouvertures dans la ripisylve, afin d'avoir un accès à la lumière plus conséquent, permettrait aux végétaux aquatiques de se développer et accueillir ainsi un nouveau peuplement.

Responsable technique IMA
Mlle FRABOUL Laure

La station représentative de la masse d'eau est suivie dans le cadre du Réseau de Contrôle Opérationnel (code station : 04055810). Les résultats obtenus suite aux prélèvements hydrobiologiques effectués permettraient de faire une comparaison avec la station de la Harlandière. Cependant, ils ne sont pas portés à notre connaissance à ce jour.

Le suivi hydrobiologique prévu après travaux sur cette station permettra de confirmer les gains attendus sur l'ensemble du secteur, à savoir de passer d'une classe de qualité « bonne » à « très bonne ».

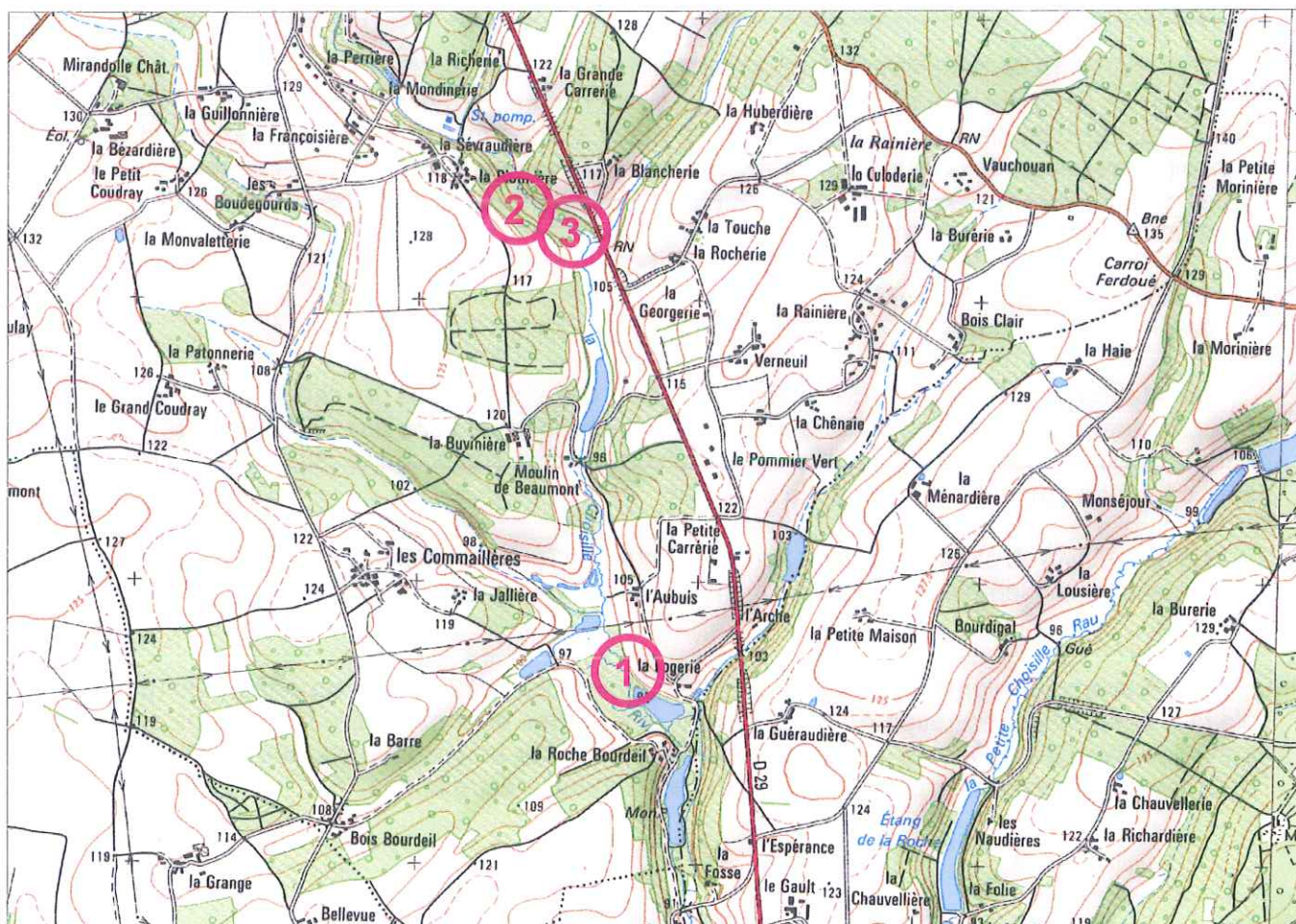
Les travaux initialement prévus au mois de septembre 2012 ont été reportés à 2013. Le propriétaire n'ayant pas réalisé l'entretien de la végétation des berges pour permettre l'accès des engins lourds aux parcelles riveraines. Depuis, les précipitations record pour la saison enregistrées au mois d'octobre ont définitivement contraint la bonne réalisation de ce chantier cette année.

c) Suivis piscicoles des stations situées sur la Choisille de Beaumont

Les inventaires piscicoles de l'année 2012 ont été réalisés en collaboration avec la Fédération de pêche de l'Indre et Loire (FDAAPPMA 37).

3 stations de suivis ont été positionnées sur ce secteur du cours d'eau :

- La station (1) état initial la plus aval au lieu dit « La Logerie »
- La station (2) témoin du lieu dit « La Plotinière » à l'amont du site
- La station (3) état initial du futur secteur restauré du lieu dit « La Touche » à l'aval du site



Carte de localisation des stations de suivi piscicole en 2012

Stations du secteur de la Plotinière (2) et de la Touche (3)

La station (2) a été choisie, comme station témoin à l'amont immédiat de la station (3), puisqu'elle est la moins perturbée sur le plan morphologique. Elle présente une bonne diversité d'habitats aquatiques et de faciès d'écoulements (photos ci-après).



Station témoin du secteur de la Plotinière (2)

Le secteur de la station (3) a subi une importante incision du lit et présente un substrat insuffisant en quantité et peu diversifié en classes granulométriques. Ces impacts ont été induits par des travaux de scindement d'un méandre. Le cours d'eau, à l'amont immédiat, a cherché à retrouver un profil d'équilibre suite à cette brutale augmentation de pente. L'érosion régressive du lit (incision) est remontée sur plus de 200 m et a entraîné une grande partie des matériaux alluvionnaires en place.



Station du secteur de la Touche (3) avant travaux de restauration

Les résultats des inventaires piscicoles réalisés, montrent une nette différence entre les espèces piscicoles présentes sur ces deux stations pourtant contigües.

Les inventaires piscicoles réalisés en 2012 serviront d'état initial avant les travaux de restauration par recharge et de restauration du cours mère. Le suivi piscicole prévu après travaux sur cette station permettra de confirmer les gains attendus sur l'ensemble du secteur, à savoir diversifier les habitats aquatiques et piscicoles. Les travaux initialement prévus au mois d'octobre 2012 ont été reportés à 2013. Les précipitations record pour la saison n'ont pas permis l'accès des engins lourds aux parcelles riveraines.

Station (1) du secteur de la Logerie

La station (1) a été positionnée sur un secteur très dégradé. Cette portion du cours d'eau a subi des travaux de recalibrage, de rectification et de curage. Le substrat alluvial est pratiquement inexistant sur l'ensemble du secteur puisque complètement colmaté. Seuls les parties supérieures des anciens radiers subsistent et sont très ponctuelles. Les habitats sont donc peu diversifiés et relativement uniformes aussi bien du point de vue du substrat que des faciès d'écoulement à dominante lentique. Le peuplement piscicole reflète l'état de dégradation du secteur et plusieurs espèces provenant des plans d'eau avoisinants ont été répertoriées.



Station (1) la Logerie état initial avant travaux

Les inventaires piscicoles réalisés en 2012 serviront d'état initial avant les travaux de restauration par recharge et de rétrécissement de la section d'écoulement du lit par talutage des berges. Le suivi piscicole prévu après travaux sur cette station permettra de confirmer les gains attendus sur l'ensemble du secteur, à savoir diversifier les habitats aquatiques et piscicoles.

Les travaux initialement prévus au mois d'octobre 2012 ont été reportés à 2013. Les précipitations record pour la saison n'ont pas permis l'accès des engins lourds aux parcelles riveraines, le propriétaire s'opposant à la réalisation du chantier dans ces conditions.

3) Lancement de l'étude complémentaire sur une sélection d'ouvrages

Pour rappel, cette mission consiste à élaborer une étude de diagnostic sur chacun des 9 ouvrages et sites sélectionnés. Elle sera ensuite complétée par les études d'avant-projet, dans l'objectif d'améliorer ou de rétablir le franchissement piscicole et le transport sédimentaire, au regard des objectifs DCE, de la réglementation en cours, des usages et de la capacité financière du syndicat.

Au début du mois de janvier, les propriétaires du Moulin Banal de Charentilly, site retenu pour la réalisation d'une des études complémentaires, ont mis en évidence un problème juridique les concernant. En effet, dans l'arrêté de DIG le terme « arasement » a été employé au sujet de leur ouvrage alors que « aménagement » était mentionné dans le dossier d'incidence soumis à enquête publique.

Ils demandaient la correction de cette mention dans l'arrêté de DIG pour leur donner satisfaction, sachant que le délai de recours contre l'arrêté préfectoral courrait jusqu'au mois de mai, avec le risque de suspension du bénéfice de la DIG le temps de la procédure.

Le Service de l'eau et des ressources naturelles de la DDT a demandé la rédaction d'un dossier comportant une étude du site en vue du passage au CODERST pour l'obtention de l'arrêté modificatif de DIG.

Ce site est devenu prioritaire pour la réalisation de l'étude ce qui a eu pour conséquence de décaler le calendrier prévisionnel.

Néanmoins, ce changement de priorité a permis d'écarter le risque de contentieux, le CODERST réuni le 19 avril ayant donné un avis favorable, l'arrêté modificatif a été signé le 25 avril.

Dès lors, le bureau d'étude pouvait reprendre le programme des études dans le calendrier établi initialement.

Chronologie et état d'avancement de la mission :

- Janvier : visites préalables et rencontres des propriétaires sur chacun des sites avec le représentant du bureau d'études en prévision des levés topographiques
- 11 juin : 1^{ère} réunion du comité technique pour la présentation des 3 premiers avant-projets
- 10 septembre : 2^{ème} réunion du comité technique pour la validation des premiers projets et présentation de 3 autres avant-projets

Eléments de mission :

Tranches	Etape	Code	Libellé
TF	1	EP	Etudes préliminaires (construction neuve le cas échéant)
		DIA	Etudes diagnostics (réutilisation ou réhabilitation)
		AVP	Etudes d'avant-projet
TC	2	PRO	Etudes de projet
		ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux
	3	EXE	Etudes d'exécution
		VISA	Conformité et visa d'exécution du projet
	DET	Direction de l'exécution des travaux	
	AOR	Assistance aux opérations de réception et garantie de parfait achèvement	

Etat d'avancement de la mission en fonction des ouvrages et des éléments demandés :

Ouvrages et sites	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Plan d'eau de Châtenay	X	X	X
Etang de Neptune	X	X	X
Lavoir communal aval du bourg de Charentilly	X	X	X
Décharge amont du bief du Moulin Garot	X	X	X
Bief et déversoir du Moulin de la Roche d'Ambille	X	X	X
Radier du pont de l'étang de la Roche	X	X	
Radier du pont de la Filonnière	X	X	
Plans d'eau du Golf d'Ardrée	X		
Bras de contournement du déversoir du Moulin Banal	X		

X	Fait
X	En cours
X	Reste à réaliser

4) Démarrage et suivi du programme de travaux

Les marchés de travaux ont été signés avec les entreprises attributaires et notifiés au mois d'octobre 2011. Par conséquent, les travaux prévus pour la première tranche 2011 et 2012 ont débuté dans le courant de l'année 2012.

Les conditions météorologiques de début d'été et de fin de saison n'ont pas été très favorables à la bonne exécution des travaux. Les conditions hydrauliques observées ont eu pour conséquence de décaler sur l'année 2013 une partie des travaux programmés sur la première tranche.

Les différents types de travaux réalisés sont présentés successivement dans cette partie en fonction des lots attribués aux entreprises.

a) Travaux de restauration de la végétation, des berges et du lit

La SARL Environnement 41 est titulaire du marché à bons de commandes composé de deux lots :

- Lot n°1 : restauration de la végétation des berges
- Lot n°2 : restauration des berges et du lit

Restauration de la végétation des berges

Pour rappel, lors du comité syndical du 1^{er} juin 2010, le syndicat a décidé de ne pas faire de demande de subvention pour les travaux de restauration de la végétation des berges et de répercuter la totalité du coût des interventions aux propriétaires riverains concernés. Une convention est mise en place pour fixer le cadre de ces travaux et les modalités de paiement des interventions, exception faite pour les parcelles qui appartiennent aux communes membres où le syndicat prend en charge directement la dépense.

Les propriétaires qui le souhaitent ont la possibilité de réaliser eux-mêmes les travaux. Ils débutent généralement après une visite sur place du technicien rivière qui procède au marquage des arbres à abattre et donne des conseils pour l'entretien régulier de la végétation rivulaire.

Les travaux ont lieu sur les parcelles qui ont été définies comme prioritaires lors de l'étude et du diagnostic préalablement à l'instruction du dossier de demande de DIG.

Pour ce qui concerne le territoire de l'Espace Naturel Sensible du Val de Choisille, le Conseil Général, en qualité de propriétaire foncier, entreprend directement et à sa charge les travaux de restauration et d'entretien qui lui incombent.

Il n'y a pas de cartographie jointe à cette partie représentant l'ensemble des travaux réalisés, les linéaires n'étant pas représentatifs à l'échelle du bassin et ceci lié au caractère ponctuel et très localisé de certaines interventions.

Restauration des berges et du lit

Ce lot comprend :

- l'installation de clôtures,
- la création et l'aménagement d'abreuvoirs,
- le retrait d'obstacles dans le lit des cours d'eau,
- le traitement de foyer de renouée du Japon.

A ce jour, un projet d'installation de clôture et de création d'abreuvoir a été réalisé sur les deux initialement prévus. Le second projet étant reporté à l'été 2013 puisque la parcelle est rendue inaccessible pour les engins. Les parcelles du site des prairies de la Hardonnière (Beaumont la Ronce), ont été clôturées sur la partie riveraine de la Choisille de Beaumont pour un linéaire de 270 ml et l'ancien abreuvoir a été réaménagé.



Le seuil de l'ancien Moulin de Réchaussé (Mettray), de 40 cm de hauteur de chute, a été démantelé. Les matériaux artificiels qui le composaient (bâche, tôles, ...) ont été triés et évacués, les encombres et traverses en bois ont été stockées sur la parcelle et les blocs de pierre ont été dispersés sur place pour créer des habitats piscicoles.



Avant

Après

Les autres opérations prévues dans le lot de ce marché seront réalisées en 2013.

b) Travaux de restauration de la continuité écologique et de recharge en matériaux alluvionnaires

La SARL VARVOUX TPF est titulaire du marché de travaux composé de deux lots :

- Lot n°1 : restauration de la continuité écologique
- Lot n°2 : restauration du lit par recharge en matériaux alluvionnaires

Restauration de la continuité écologique

Ce lot comporte les opérations suivantes :

- La réalisation d'aménagements rustiques,
- L'aménagement de passes à anguilles,
- Le démantèlement d'ouvrages,
- L'ouverture d'un ancien bras de cours d'eau,
- Le remplacement d'un ouvrage de franchissement.

Aménagements piscicoles

Les 3 passes à anguilles initialement prévues ont été aménagées :

- Déversoir du camping de la Membrolle sur Choisille
- Déversoir amont du Moulin Maillet à Mettray
- Déversoir amont de l'ancien Moulin de Charcenay à Saint Cyr sur Loire



La Membrolle



Mettray



Saint Cyr

Deux ouvrages ont également fait l'objet d'aménagement de pré-barrages et de seuils franchissables pour permettre le franchissement piscicole :

- Radier du pont de la Roche Buard (Charentilly)
- Ouvrage de répartition du Moulin de la Planche à Langennerie (Cérelles)



Charentilly



Cérelles : avant



après

Démantèlements d'ouvrages

3 ouvrages ont été démantelés :

- Radier béton du seuil de la Mondinerie (Beaumont la Ronce)
- Seuil du lavoir de la Buvinière (Beaumont la Ronce)
- Seuil du Moulin de Moulinet (Rouziers de Touraine)



Seuil de la Mondinerie (Beaumont la Ronce)



Lavoir de la Buvinière (Beaumont la Ronce)



Seuil de Moulinet (Rouziers de Touraine)

Remplacement d'ouvrage de franchissement

Le chantier de remplacement de l'ancien passage busé du Moulin de Berton (Nouzilly) par un pont cadre est toujours en cours. Les éléments béton ont été positionnés, reste à terminer les aménagements périphériques et à réaliser les enrobés sur la voix communale.



Ouvrage de franchissement du Moulin de Berton (Nouzilly)

Restauration du lit par recharge en matériaux alluvionnaires

Seul le secteur des Caves de la Gaspière (Cérelles) a été restauré sur l'année 2012. Les conditions météorologiques de fin de saison ont rendu impraticables les accès aux autres sites avec les engins lourds. Les propriétaires des parcelles concernées s'opposant à la réalisation des travaux dans ces conditions, ces secteurs seront restaurés sur l'année 2013.

Le secteur de 250 ml de la Choisille de Beaumont, était très dégradé. La couche d'armure du lit était quasi inexistante, ce qui a nécessité l'apport d'environ 210 t de matériaux dont 20 t de blocs pour réaliser les seuils noyés et bloquer les granulats. Une partie des berges du linéaire du site ont été retalutées pour adoucir la pente et rétrécir la section d'écoulement du lit autrefois recalibré.



Avant travaux



Après travaux

5) Planning prévisionnel 2013

- **1er trimestre :** Concertations avec les riverains et les propriétaires concernés par les études complémentaires sur les ouvrages, pour le choix des projets.

Diagnostic des cours d'eau devant faire l'objet de travaux pour la deuxième tranche 2013-2015.

Rédaction des documents de consultation des entreprises pour les marchés de travaux de la deuxième tranche.
- **2ème trimestre :** Rencontres avec les riverains concernés par les installations de clôtures, les créations d'abreuvoirs et les aménagements de passages à gué.

Lancement des consultations pour les marchés de travaux de la deuxième tranche.
- **3ème trimestre :** Suivi des travaux de restauration du lit des cours d'eau et de la continuité écologique. Reprise des travaux de restauration de la végétation des berges suite aux périodes de nidification.

Campagne de suivis hydrobiologiques et piscicoles sur les stations du réseau additionnel de mesure de la qualité des cours d'eau et des stations positionnées pour mesurer l'efficacité des travaux (état initial et suivi).
- **4^{ème} trimestre :** Fin de la première tranche de travaux de restauration du lit des cours d'eau, de la continuité écologique et de restauration de la végétation des berges.

Actualisation des documents de communication sur l'exécution et le suivi des travaux réalisés en 2012 et 2013.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Plaquette de présentation du syndicat et fiches thématiques

Annexe 2 : Article Nouvelle République du Centre Ouest du 26 juin 2012

Annexe 3 : Tableau de suivi des sorties sur les communes du syndicat, des rendez-vous extérieurs et des rendez-vous au siège du syndicat

LES TEMPS FORTS DU SICA

1966 2004	Création du SIAHCCA, réalisation de travaux hydrauliques (curage, recalibrage, rectification, busage, ...)
2000 2003	Contrat Vert : travaux de restauration de la végétation des berges et d'aménagements pour la diversification d'écoulements
2006 2008	Lancement de l'étude bilan du Contrat Vert et préconisations pour l'élaboration d'un futur contrat.
4 AOÛT 2009	Création de poste et recrutement d'un technicien rivière à plein temps.
octobre 2010	Diagnostic pour l'élaboration du programme d'action du futur contrat pluriannuel.
FÉVRIER 2011	Enquête administrative et publique pour la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux et d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau
8 AVRIL 2011	Signature du Contrat Territorial, période 2011 – 2015, avec les partenaires techniques et financiers.
14 AVRIL 2011	Avis favorable du dossier au Conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
7 MAI 2011	Signature et parution de l'Arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général du programme de travaux 2011 – 2015
NOVEMBRE 2011	Elaboration, consultations pour l'attribution des marchés publics des travaux, des études complémentaires et des indicateurs de suivi pour la tranche 2011-2012.

Directeur de publication :
Jacques MEREL, Président du SICA

Editeur :
Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA)

Rédaction :
Jacques MEREL, Président du SICA
Grégory MOIRIN, technicien rivière

Conception :
OTC Ignères conseil en communication et signalisation,
59, avenue de la République – 37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Credit photographique :
SXC, SICA

Impression :
Imprimerie Faguir

Syndicat Intercommunal de la Choisille
et de ses Affluents (SICA)

Mairie
Place de l'Europe – BP 13
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Contact : Grégory MOIRIN
Tel : 02 47 41 21 28 – 06 85 20 63 61
e-mail : sica@ville-la-membrolle37.fr



S.I.C.A.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA CHOISILLE
ET DE SES AFFLUENTS



Cette plaquette a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Conseil Régional du Centre et du Conseil Général d'Indre et Loire que nous remercions.

“ Pour l'entretien et la restauration
de nos cours d'eau,
des milieux vivants à préserver. ”

écouma 2011

AGISSONS ENSEMBLE POUR UNE GESTION ÉQUILIBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAUX DE NOTRE TERRITOIRE

HISTORIQUE DU SICA

Créé le 6 juin 1966, le Syndicat Intercommunal d'Aménagements Hydrauliques des Communes de la Choissille et de ses Affluents (SIAH-CCA) a fait l'objet d'une modification de ses statuts en août 2006 pour devenir le SICA.

Depuis, le SICA a pour compétence unique l'aménagement, la restauration, l'entretien et la gestion de la Choissille et de ses Affluents (berges et lit) dans le respect du Code de l'Environnement sur le territoire des 15 communes membres.

COMPOSITION DU SICA :

15 communes membres représentées par 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants

- Président : M Jacques MEREL, Maire de la Membrolle sur Choissille
- Vice Président : M Antoine REILLE, Maire de Nouzilly
- Secrétaire : M Gérard MIET, Conseiller municipal de Saint-Cyr-sur-Loire

Membres du Bureau :

- M Antoine TRYSTRAM, Maire de Semblancey
- M Jean-Claude DUCHESNE, Conseiller municipal de Mettray
- M Jean-Philippe ROBIN, Conseiller municipal de Chanceaux sur Choissille
- M Jean-Bernard MENDRET, Conseiller municipal de Saint-Antoine du Rocher

REMÉDIER AUX DYSFONCTIONNEMENTS QUE SUBISSENT NOS COURS D'EAU, ...

... POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU, À SAVOIR « LE BON ÉTAT DES EAUX EN 2015 ».

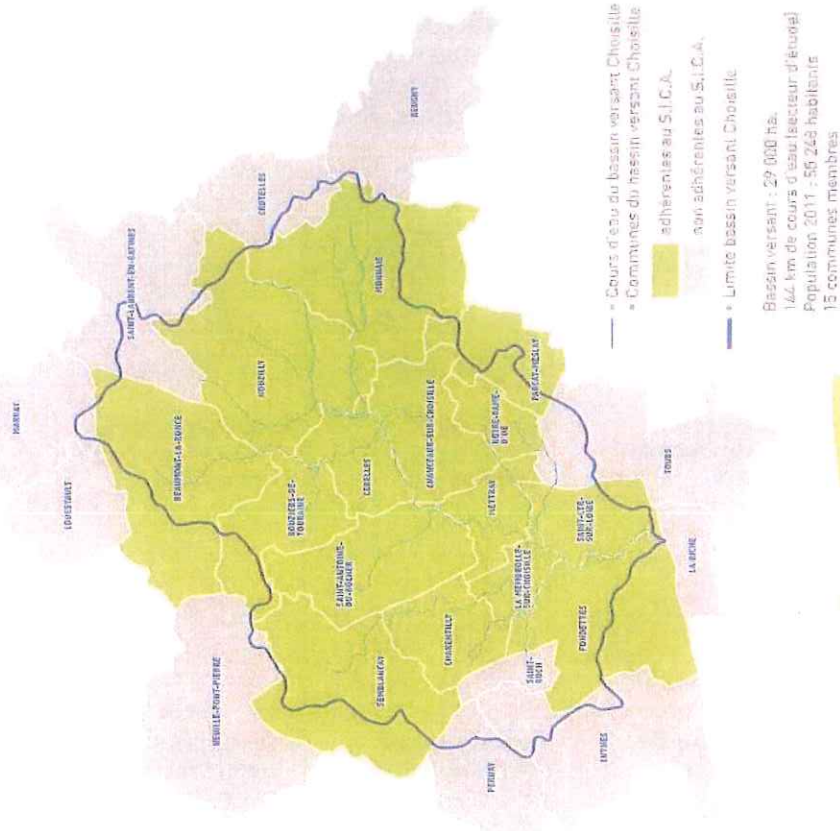


Dégradation du lit : restauration par recharge en matériaux minéraux, restauration du cours naturel, réouverture de bras.

Dégradation des berges : lutte contre les espèces invasives (animales et végétales), installation de clôtures et création d'abreuvoirs (bovins, chevaux), bonnes pratiques, zones de non traitement.

Manque d'entretien de la végétation des berges : rappels des obligations et conseils d'entretien aux propriétaires riverains, restauration des secteurs encombrés.

Blocage de la continuité écologique : (circulation des espèces aquatiques et transport naturel des sédiments) : aménagements pour améliorer ou rétablir le franchissement piscicole au niveau des ouvrages, gestion de vannages pour réduire l'envasement, retrait et démantèlement d'obstacles et d'ouvrages illégaux ou obsolètes.



Basin versant : 29 000 ha,
164 km de cours d'eau (secteur d'élevage)
Population 2011 : 55 248 habitants
15 communes membres



L'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES RIVES

L'entretien incombe au riverain qui est propriétaire des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau (art L215-14 du Code de l'Environnement) : « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives »

ZOOM SUR QUELQUES TRAVAUX À RÉALISER

Abattage, élagage, débroussaillage, recépage.

L'objectif n'est pas de débroussailler systématiquement les berges mais de favoriser le développement d'une ripisylve naturelle par des actions sélectives. **Aucune coupe à blanc ne sera effectuée.**



- Arbres malades
- Arbres dépérissants / vieillissants

- Arbre trop incliné vers la rivière

- Branches cassés ou déséquilibrant l'arbre vers la rivière



- Éclaircissement du lit et des berges

- Arbres poussant au milieu de la rivière

- Élimination des gros arbres tombés en travers



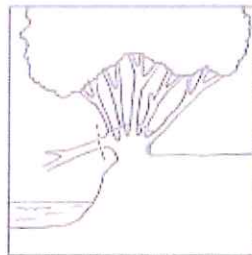
CONSIGNES GÉNÉRALES :

- Proscrire l'utilisation de traitement chimique
- Favoriser la diversité des essences et des âges, pour une meilleure résistance aux maladies
- Alternier les zones d'ombre et de lumière
- Respecter les périodes d'intervention :

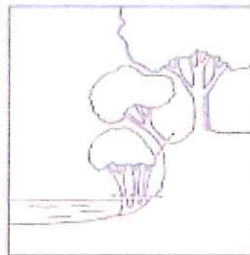
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Élimination d'herbes aquatiques												
Désencombrement du lit												
Entretien des arbres riverains												
Plantation de nouveaux arbres												
Période de protection des poissons												
Période de nidification des oiseaux												
Périodes d'interventions pour les travaux d'entretien												

INTERVENTIONS SUR LA VÉGÉTATION DES BERGES :

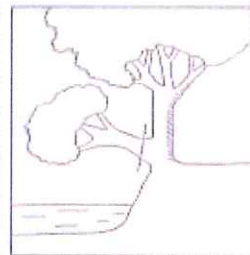
- Elagage des branches basses
- Recépage des arbres vieillissants ou malades
- Abattage des arbres morts :
 - conserver les souches pour maintenir les berges
 - le bois doit être évacué pour être mis « hors crue »



Recépage partiel



Éliminer les arbres mal implantés



Coupe d'allègement

- Débroussaillage ponctuel



- Plantations : choisir des essences adaptées (aulnes, frênes, saules, hélrophytes...), proscrire les essences telles que les peupliers, conifères, robiniers... (toxicité des feuilles, racines superficielles...).

BESOIN DE CONSEILS CONCERNANT L'ENTRETIEN DE VOS BERGES ?

Contactez le technicien rivière du syndicat.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS

Maine • Place de l'Europe - BP 13 • 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
02 47 41 21 28 • sica@alle-la-membrolle37.fr

QUELQUES PLANTES INVASIVES PRÉSENTES SUR NOS COURS D'EAU, LES RECONNAITRE POUR MIEUX AGIR

La Choisille et ses affluents abritent quelques espèces végétales exotiques importées et introduites qui ont proliféré en l'absence de prédateurs capables de limiter leur développement. Elles risquent de fragiliser localement l'équilibre biologique des milieux et menacent de se propager plus largement sur les cours d'eau.

LES RENOUÉES (*FALLOPIA SP.*)

Les Renouées sont des espèces récentes dans le milieu qui sont peu régulées par les espèces locales.



Son fort potentiel de colonisation détruit les espèces avoisinantes. Elle se disperse efficacement par bouturage de fragments de tiges et de rhizomes.

L'ÉLODÉE DU CANADA (*ELODEA CANADENSIS*)



L'Élodée du Canada est observée ponctuellement sur la Choisille. Elle affectionne les eaux calmes et se reproduit essentiellement par fragmentation. Elle forme des herbiers pouvant provoquer des anoxies périodiques et des obstacles à l'écoulement.



LES JUSSIES (*LUDWIGIA SP.*)

Le seul foyer de jussie localisé sur la Choisille de Beaumont a fait l'objet d'une intervention en 2010. Sa forme aquatique se caractérise par des longues tiges submergées qui produisent des fleurs jaunes d'août à octobre.



Elle entraîne un fort envasement et une diminution de la diversité floristique. Un seul fragment de tige ou de racine peut former un nouvel herbier l'année suivante.

LE MYRIOPHYLLE DU BRÉSIL (*MYRIOPHYLLUM AQUATICUM*)



Ayant été repéré uniquement sur le ruisseau de Saulay, l'herbier avait fait l'objet d'une intervention en 2007. La multiplication des pieds par bouturage de fragments de tiges est extrêmement efficace et favorise sa dispersion dans les milieux peu profonds et à faible courant.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Couper, faucher ou tondre ces végétaux
- Traiter chimiquement les herbiers
- Laisser des plantes arrachées dans la zone inondable
- Vider ses aquariums ou ses bassins dans la nature

Tout fragment de ces végétaux, même petit redonne très rapidement naissance à une plante.

CE QU'IL FAUT FAIRE

En cas de doute sur l'identification d'une espèce, contacter directement le technicien rivière du syndicat pour signaler l'endroit précis de l'herbier. Le syndicat a la compétence et les moyens pour mener à bien ces interventions.

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS, ESPÈCES INDÉSIRABLES PRÉSENTES SUR LES COURS D'EAU



Importés d'Amérique pour leur fourrure à la fin du XIX^{ème} siècle, ils ont rapidement proliféré en l'absence de prédateurs (2 à 3 portées par an de 2 à 9 petits).

Classés nuisibles en Indre-et-Loire par arrêté préfectoral, la lutte collective est obligatoire depuis 2007.



PROBLÈMES RENCONTRÉS :

- **Comportement fouisseur** responsable d'importants **dégâts sur les berges** des cours d'eau, **les digues de plans d'eau...** (galeries, terriers, déstabilisations, érosions)
- **Dégâts sur les cultures**, principalement le maïs
- **Danger pour la santé publique** : porteurs de la Leptospirose (maladie parasitaire pouvant être mortelle)



RÉGULATION PAR PIÉGEAGE :

Réseau de piégeurs bénévoles agréés fédéré par le SICA (adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) :

- **Interventions gratuites à la demande** sur le territoire de compétence du syndicat
- Indemnisation des piégeurs à la prise, fourniture de pièges, appui technique et logistique
- Utilisation de « **cages-pièges** » : **évite la mortalité d'animaux non nuisibles**



ATTENTION À NE PAS CONFONDRE LE RAGONDIN ET LE CASTOR !

Lorsqu'il nage, seule la tête du castor dépasse de l'eau alors que le dos du ragondin est bien visible.



Ragondin



Castor

Plus petit, le ragondin a des moustaches blanches et une longue queue fine alors que celle du castor est large et plate. Le castor, présent sur une grande partie des cours d'eau du bassin de la Choisille, est **strictement protégé**.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHOISILLE
ET DE SES AFFLUENTS**

Mairie • Place de l'Europe - BP 13 • 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
02 47 41 21 28 • sica@ville-la-membrolle37.fr

AMÉLIORONS NOS PRATIQUES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES NE TRAITÉZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU !

Au niveau national, une réglementation stricte concernant la protection des cours d'eau a été mise en place (arrêté interministériel du 12 septembre 2006). Applicable depuis le 1^{er} janvier 2007, elle définit, pour chaque produit phytosanitaire, une distance minimale d'interdiction de traitement à respecter vis-à-vis des points d'eau.

La distance minimale à respecter est appelée « zone non traitée » (ZNT). Par défaut cette ZNT est de 5 mètres mais elle peut être plus stricte pour certains pesticides (20, 50 ou 100 mètres).

Il est donc interdit d'appliquer un pesticide à moins de 5 mètres des points d'eau définis comme suit : cours d'eau, plans d'eau, fossés et points permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'IGN.

Toute application est également interdite à proximité des puits, des forages et sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts.

CANIVEAU, AVALOIR ET BOUCHE D'ÉGOUT



> Tout traitement est interdit



FOSSÉ AVEC OU SANS EAU



> Tout traitement à moins de 1 mètre des berges est interdit

COURS D'EAU, CANAL, POINT D'EAU



> Tout traitement à moins de 5 mètres est interdit

**UN GRAMME DE SUBSTANCES ACTIVES PEUT RENDRE
NON POTABLE 10 MILLIONS DE LITRES D'EAU**

S.I.C.A.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA CHOISILLE
ET DE SES AFFILIÉS



QUELQUES GESTES SIMPLES ET CONSEILS POUR LIMITER L'USAGE DES PESTICIDES

Les traitements phytosanitaires sont toutefois possibles en respectant les doses homologuées et en utilisant des produits adaptés à l'usage.

EN 10 ANS, PLUS DE 200 PRODUITS ONT ÉTÉ RETIRÉS DU MARCHÉ DES PESTICIDES DE JARDIN EN RAISON D'UNE TROP GRANDE DANGÉROSITÉ

Choisissez le bon produit :

- Produit adapté à la cible visée
- Avec la mention « emploi autorisé dans les jardins »

Travaillez avec du matériel adapté, utilisez un pulvérisateur et non un arrosoir, munissez vous de gants, de bottes et d'un masque

Respectez les doses, ne sur-dosez pas.

Ne traitez que si cela est nécessaire, utilisez de l'eau bouillante pour désherber les abords de la maison et les allées de jardin.

Ne traitez pas :

- les surfaces imperméables (cour, trottoir, terrasse)
- les surfaces semi-imperméables (allée gravillonnée)
- lorsqu'il pleut, vente ou lorsque la température dépasse 25°C

Nettoyez sans polluer : ne rincez pas votre pulvérisateur dans votre évier ou près d'un point d'eau, appliquez l'eau de rinçage sur les zones que vous venez de traiter.

Éliminer vos déchets d'emballages en déchetterie.

Dans votre jardin d'ornement :

- évitez de laisser monter en graine les plantes indésirables. Bêchez de préférence avec une bêche à dents
- couvrez la terre à l'aide de paillis (feuilles mortes, écorces, ...)
- installez des plantes couvre-sol pour occuper la place entre les arbustes, les rosiers, au pied des arbres et des haies, entre les grandes plantes vivaces, ...

Dans votre potager :

- semez en rangs étroits
- sarcliez précocement
- paillez dès que possible
- utilisez des engrais verts
- pensez à la rotation des cultures

17010

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHOISILLE
ET DE SES AFFILIÉS

Maine • Place de l'Europe - BP 11 • 37190 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
02 47 41 21 28 • sica@ille-la-membrolle37.fr



continuité écologique

Les anguilles et la Choisille : ça ne "passe" pas

Lisses, rarement ou jamais manœuvrés, les déversoirs bloquent la progression des poissons. Un remède existe : la réalisation de passes.

La Choisille, sa faune, sa flore, ses barrages infranchissables. Dans la basse vallée de la rivière s'égrènent les déversoirs d'anciens systèmes hydrauliques, pièces maîtresses de ces moulins qui, depuis longtemps déjà, ne produisent plus de farine.

Les truites s'y « cassent le nez », les anguilles rebroussement chemin. Technicien de rivière au sein du Syndicat intercommunal de la Choisille, Grégory Moirin évoquera demain cette problématique dans le cadre des animations prévues à l'occasion de la Semaine des rivières (lire ci-dessous).

« Bloquées, les anguilles ne peuvent coloniser les parties situées en amont ; des endroits pourtant propices à leur développement en eau douce où elles peuvent séjourner des années avant d'aborder une autre étape de leur existence : celle de leur longue migration vers la mer des Sargasses (Atlantique nord), en vue de leur reproduction. »

Bloquées entre deux déversoirs

L'ancien moulin de Charcanay, le déversoir du camping de La Membrolle, le Moulin Maillet à Mettray... Certains ouvrages sont à peu près franchissables, d'autres ne le sont pas du tout.



Devant le déversoir de La Membrolle-sur-Choisille, Grégory Moirin présente un des éléments d'une passe à anguilles.

« Du coup, les anguillettes sont bloquées entre les deux. Quand le béton est devenu roi, la pente des déversoirs est devenue trop lisse pour permettre aux anguilles de s'y hisser et il ne leur est pas davantage possible de ramper sur les enrochements disjoints des berges. »

La solution existe. Il s'agit de dalles en béton munies de plots. « On les dispose à une extrémité du déversoir afin de ne pas nuire à l'esthétique du site.

Cela permet de créer de la rugosité et, partant, de faciliter la reptation du poisson. » Des poissons que l'on retrouve aussi sur Cerelles et Nouzilly, « mais là, il s'agit d'individus plus âgés ».

Demain, à 9 h 30 et à 14 h, Grégory Moirin présentera ce projet de passe à anguille (le chantier a été retardé à cause de la météo) et évoquera les divers travaux d'entretien de la végétation déjà effectués sur les

berges de la Choisille. Il est également prévu d'expliquer l'opération de restauration de la végétation et des milieux réalisés à la Moisandière au titre des mesures compensatoires prévues dans le cadre de la réalisation du périphérique.

Philippe Samzun

Rendez-vous à 9 h 30 et à 14 h sur le parking de la mairie de La Membrolle-sur-Choisille. Visite gratuite. Tél. 06.85.20.63.61.

••• La Semaine des rivières dans le Centre

De notre bureau d'Orléans

La Semaine des rivières (du 23 juin au 1^{er} juillet) s'inscrit dans la volonté de la région Centre et de ses partenaires de promouvoir des actions en faveur de la protection des cours d'eau. Le public est invité à découvrir son patrimoine naturel à travers des animations, des conférences et des visites organisées tout au long des 54.000 km de rivières sur le territoire régional.

L'amélioration de la qualité des eaux s'inscrit dans le cadre des objectifs définis par la directive cadre européenne sur l'eau. Cette dernière est décli-

née à l'échelle interrégionale avec les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2015 Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Restaurer le bon état des deux tiers des cours d'eau

L'objectif vise à restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux contre moins de 20% aujourd'hui en région Centre. Il s'agit d'une urgence qui s'impose à tous, aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour les milieux naturels et l'économie.

Cette gestion se décline à deux niveaux : d'une part à l'échelle des SDAGE pour la planification, la définition des objectifs, les stratégies à long terme de gestion de la ressource ; d'autre part, à l'échelle des contrats de bassin pour la phase opérationnelle, les travaux et l'animation locale du territoire.

Pour mettre en œuvre ces stratégies, la région Centre a développé des contrats de bassin sur tout le territoire régional. Près de 54 ingénieurs, animateurs ou techniciens de rivières élaborent et conduisent des programmes de travaux. La région Centre compte près

de 25.400 km de rivières, couverts par 15 contrats de bassin signés et 36 en cours d'élaboration.

Le budget consacré à la politique de l'eau est de 25,8 M€ inscrit dans le cadre du Contrat de projets État/Région (COPER) 2007-2013 répartis ainsi : 12,9 M€ pour la Région Centre ; 10,4 M€ pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ; 2,5 M€ pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

De nombreuses visites, démonstrations, randonnées, expositions, chantiers sont prévus dans le cadre de la Semaine des rivières. On en trouvera le programme détaillé sur le site www.regioncentre.fr

le chiffre

300

C'est, en millions d'euros, le montant du fonds d'investissement pour l'économie verte que le conseil régional devrait lancer lors de sa prochaine session. La Banque européenne d'investissement (BEI) prêtera de l'argent à des taux préférentiels afin d'aider au développement d'activités orientées vers la transformation écologique de l'économie, explique Jean Delavergne, président du groupe Europe Écologie-Les Verts au sein du conseil régional.

en bref

CONFÉRENCE Produire ses aliments en ville

Alter'énergies propose ce mardi soir, à 20 h, au Foyer des jeunes travailleurs, 16, rue Bernard-Palissy à Tours, une conférence sur la production vivrière en permaculture (*) en milieu urbain. Animée par Franck Nathié, chercheur et formateur à l'Université populaire de permaculture, spécialiste en agroforesterie et en création d'écosystèmes comestibles.

(*) La permaculture est une méthode de conception permettant de créer des environnements répondant aux besoins des êtres humains, tout en respectant la nature.

Renseignements : Alter'énergies, Emmanuel Mazodier, tél. 02.47.26.46.03.

ÉNERGIE Montlouis en pointe

La Ville de Montlouis et EDF ont signé vendredi un protocole d'accord afin de mieux maîtriser les demandes d'énergie et de développer les énergies renouvelables sur les sites communaux. Une formation du personnel communal est également prévue.

Voire journal est certifié
IMPRIM'VERT
depuis mars 2003

